

N°CC2010.2/29

OBJET : **Habitat** – Approbation du projet de convention d'aide financière pour travaux de ravalement à intervenir avec le syndic mandaté par le syndicat des copropriétaires de la résidence « Les Clés de la Ville » bâtiments G et H à Créteil .

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC2006.5/52 du 28 juin 2006 modifiée, regroupant l'ensemble des domaines pour lesquels la communauté d'agglomération a reconnu l'intérêt communautaire ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC2005.4/67 du 29 juin 2005 relative au cadre d'intervention communautaire réaménagé en faveur du développement du logement social et de l'amélioration du patrimoine bâti ;

VU le procès verbal de l'assemblée générale du 14 janvier 2010 de la copropriété « Les Clés de la Ville » bâtiments G et H sis 2 et 4 allée Jean de La Bruyère à Créteil ;

CONSIDERANT la demande de subvention effectuée au titre du ravalement de la copropriété en date du 17 février 2010 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté d'agglomération de soutenir les actions qui permettent le maintien d'un bâti de qualité sur l'ensemble du territoire communautaire ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **ATTRIBUE** au syndicat des copropriétaires de la résidence « Les Clés de la Ville » bâtiments G et H sis 2/4 allée Jean de La Bruyère à Créteil et composés de 121 logements, une subvention pour travaux de ravalement, calculée sur la base forfaitaire de 304 euros par logement, soit une aide de 36 784 euros.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir à ce titre avec le syndic mandaté par le syndicat des copropriétaires.

ARTICLE 3 : **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget communautaire.

FAIT A ALFORT VILLE, LE TRENTE ET UN MARS DEUX MIL DIX.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA